

Iriscare - Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

Médecin-Responsable de service pour le Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap

1 poste vacant

CDI

À temps plein

Contenu de la fonction

Coordonner une équipe multidisciplinaire est un défi que vous souhaitez relever, au sein d'une institution jeune et dynamique?

Souhaitez-vous mettre à profit votre expertise en vue du développement d'une stratégie médicale et paramédicale en adéquation avec les évolutions de terrain?

Avez-vous à cœur de vous engager à créer et maintenir un service de qualité au profit des citoyens bruxellois, et plus précisément des personnes handicapées et ayant une diminution d'autonomie?

Le job de médecin-responsable de service chez Iriscare est donc fait pour vous !

Votre job :

- Vous dirigez et coordonnez les opérations quotidiennes du Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap, afin de garantir que les missions d'évaluation multidisciplinaire sont réalisées dans les délais impartis et avec une qualité constante.
- Vous encadrez et soutenez l'équipe du Centre composée de divers professionnels de la santé (médecins, logopède, psychologue, etc.), au niveau opérationnel mais également dans les questions liées au contenu et liées de près ou de loin à votre domaine d'expertise.
- Vous évaluez et développez en permanence les méthodes de travail et les outils utilisés, en vue d'un traitement efficace et uniforme des dossiers, adapté au public-cible (les jeunes de moins de 21 ans porteur d'un handicap au sens large et les personnes de plus de 65 ans ayant une diminution d'autonomie).
- Vous assumez un rôle de coordination dans le développement de l'expertise, de la vision et de la stratégie médicale et paramédicale du Centre.

Plus d'infos sur la fonction? N'hésitez surtout pas à contacter :

Anne Ottevaere - fonctionnaire dirigeant adjoint

02 435 62 00

Tania Dekens - fonctionnaire dirigeant

02 435 61 00

Salaire et avantages

Salaire minimum sans expérience: 69.390,53 EUR brut annuel indexé.

L'ancienneté acquise dans le secteur public est d'office valorisée au prorata des prestations effectuées. L'ancienneté acquise dans le secteur privé/en tant qu'indépendant peut, quant à elle, faire l'objet d'une demande de valorisation, également au prorata des prestations effectuées, pour un maximum de dix années.

Avantages :

- horaire flexible dans la prestation des 38h par semaine
- sécurité de l'emploi
- 35 jours de congés annuels et 5 flexijours par an (à temps plein)

- télétravail (possible à partir de 6 mois d'ancienneté dans la fonction)
- assurance hospitalisation (conjoint et enfants y compris)
- chèque-repas d'une valeur faciale de 8 EUR par jour presté
- prime de fin d'année
- pécule de vacances
- possibilités de suivre des formations durant les heures de travail
- possibilité de bénéficier d'une allocation de bilinguisme
- gratuité des transports en commun pour le trajet domicile-lieu de travail
- accessibilité aisée via les transports en commun : proximité des métros Trône et Maelbeek et de la gare de Bruxelles-Luxembourg
- possibilité de recevoir une prime pour les déplacements à vélo
- accès à un service social

Informations relatives à Iriscare

Iriscare est un organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire qui est responsable de la gestion d'une série de **compétences transférées dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat**. Depuis le 1er janvier 2019, Iriscare est le point de contact privilégié pour les citoyens et les professionnels pour la **protection sociale en Région bruxelloise**.

Les compétences gérées par Iriscare sont variées :

- Gestion de la politique et du financement du secteur de la santé à Bruxelles;
- Gestion de la politique et du financement en matière d'aide à la personne et, particulièrement, d'aide aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap;
- Gestion de la politique en matière de prestations familiales à Bruxelles;
- Pilotage et financement des mutualités et des caisses d'allocations familiales bruxelloises;
- Chapeautage de la caisse d'allocations familiales Famiris;
- Vérification des signalements des milieux d'accueil bruxellois bicommunautaires non autorisés et délivrance des autorisations;
- Subventionnement, agrément et suivi des centres de planning familial bruxellois bicommunautaires;
- Soutien dans le cadre de la crise COVID;
- Détermination, sur base de différents critères, du degré de handicap ou de perte d'autonomie d'une personne mais également des implications au niveau social, médical ou psychologique de celui-ci.

L'emploi vacant se situe dans le Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap qui est composé de collaborateurs ayant des profils médicaux, paramédicaux et administratifs. La mission de ce centre consiste en l'évaluation et la reconnaissance :

- d'un handicap chez les jeunes Bruxellois de moins de 21 ans, en vue de l'octroi de suppléments d'allocations familiales;
- d'une perte d'autonomie chez les Bruxellois de plus de 65 ans, en vue de l'octroi de l'allocation d'aide aux personnes âgées.

Plus d'infos sur Iriscare via <http://www.iriscare.brussels/fr/>.

Profil recherché

Nous recherchons un collaborateur détenteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type long en médecine.

En outre, une expérience professionnelle pertinente d'au moins trois années est requise :

- soit en tant que médecin généraliste ou spécialiste;
- soit en tant que responsable d'une équipe médicale ou paramédicale.

La copie du diplôme ainsi que l'éventuelle équivalence de diplôme étranger doivent être transmises au plus tard à la date de clôture des candidatures.

La connaissance du néerlandais est un atout.

Seules les candidatures répondant aux conditions requises dans l'offre d'emploi (diplômes, expériences, compétences particulières,...) seront examinées dans le cadre de cette sélection.

Comment postuler?¹

Votre lettre de motivation personnalisée et votre CV (+ copie du diplôme et équivalence éventuelle) doivent être envoyés pour le 19 mars 2023 au plus tard, à l'adresse e-mail suivante :

jobs@iriscare.brussels

L'épreuve de sélection comprend :

- un assessment organisé par une firme indépendante;
- un entretien oral éliminatoire devant un jury, d'une durée approximative de 60 minutes, selon la méthode STAR. Il vise à évaluer vos compétences par rapport aux exigences de la fonction (compétences génériques), ainsi que votre motivation, vos intérêts et votre affinité avec le domaine d'activité. Il aura lieu à Iriscare, au 71/2 rue Belliard à 1040 Bruxelles.

¹ Iriscare traite vos données à caractère personnel en respectant la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, « le Règlement général sur la protection des données » ou « RGPD ») et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Vos données à caractère personnel, transmises dans le cadre de cette offre d'emploi sont nécessaires au bon traitement de votre candidature et dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter. Elles ne seront pas réutilisées à d'autres fins ni conservées plus longtemps que nécessaire. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits, veuillez consulter notre politique de confidentialité via : <https://www.iriscare.brussels/fr/protection-donnees-personnelles>